



Rentrée 2022

Face aux urgences, construisons la mobilisation

SPÉCIAL ITRF

Comme souvent à la rentrée, le ministre oublie d'évoquer les personnels hors-enseignement de l'Éducation nationale.

Et malheureusement, il n'y a pas que chez les enseignant-es que le ministère n'arrive pas à recruter. C'est le cas dans tous les services car de moins en moins de candidat-es se présentent aux concours alors que le nombre de démissions devient alarmant. Un constat clair : **la Fonction publique n'attire plus. Les salaires sont trop bas et les carrières bloquées.** Les chiffres parlent d'eux-mêmes : un

fonctionnaire catégorie B est recruté aujourd'hui au niveau du SMIC contre 14% au dessus du SMIC en 2000. Dans la catégorie A, les fonctionnaires commençaient à 37% au-dessus du SMIC, ils ne sont qu'à 14%. D'ailleurs on ne fait plus carrière dans l'Éducation nationale : 25% des attaché-es quittent le ministère dans les 5 ans suivant leur nomination dans le corps !

Pire, l'Etat peine même à recruter des personnels contractuels (techniciens informatiques, agent-es administratif-ves ou infirmier-ères) mettant en difficulté tous les collectifs de travail en EPLE comme en services centraux. La contractualisation est en progression chez les personnels ATSS, ils étaient plus de 8 000 en 2020-2021.

Pendant ce temps-là, la charge de travail des personnels ITRF-administratifs s'accroît, les personnes de santé et sociaux sont absents de nombreux établissements, les AESH sont en nombre insuffisant et sont soumis-es à la précarité. Enfin, si un décret tardif a permis le CDI pour les AEd, nombre d'entre eux-elles ne pourra pas en bénéficier après leurs 6 ans de contrat.

La CGT Educ'action défend tous les personnels de l'Éducation nationale

POUR VOUS SYNDIQUER FAITES LE CHOIX DE LA CGT !

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour la CGT Éduc'action, les personnels ont besoin de meilleures conditions d'exercice de leurs métiers ainsi qu'une augmentation immédiate de traitement de 400€/mois de l'ensemble des personnels du ministère, la ré indexation de la valeur du point sur l'inflation et le rattrapage des pertes subies depuis 10 ans, sans contreparties !

29 SEPTEMBRE 2022

Tou-te-s mobilisé-e-s pour :

- Augmentation des salaires
- Retraite à soixante ans
- SMIC à 2000 €
- 32 heures par semaine

La CGT Éduc'action appelle à la grève et à rejoindre la mobilisation interprofessionnelle du jeudi 29 septembre 2022

Personnels ITRF, et si on parlait salaires...

310€ bruts mensuels : c'est [la perte de pouvoir d'achat liée au gel du point d'indice depuis 2010](#) pour un-e agent-e catégorie C en fin de carrière. Rien ne pouvait justifier cette politique d'étranglement salarial qui nous a tous pénalisés-es. Mais avec le retour d'une inflation forte et durable, la situation devient plus que jamais intenable. **Il faut en finir et tout de suite avec la paupérisation de la Fonction publique !** Augmentez, nos salaires, maintenant !



La CGT revendique :

- **10% de revalorisation immédiate du point d'indice**
- **une indexation sur l'inflation à compter de janvier 2022.**

Stop à la discrimination!!!

La revalorisation du printemps ne concernait **QUE** les personnels de catégorie A et B. **Exit les personnels de catégorie C qui représentent la moitié de la filière !**

L'inflation est tellement forte que le gouvernement a dû relever à 3 reprises, en octobre 2021, janvier 2022 et mai 2022, le minimum de rémunération de la catégorie C pour rattraper le niveau du SMIC. Depuis mai 2022, ce sont les 7 premiers échelons de la grille C1 et les 3 premiers échelons de la grille C2 qui seront au niveau du SMIC (INM 352) ! Autrement dit : **pendant 9 ans, les collègues n'auront pas de progression indiciaire et resteront au niveau du SMIC.**

A croire que, selon le ministère, ils gagnent déjà beaucoup trop... et que la revalorisation des premiers échelons de la catégorie C pour rattraper le SMIC suffit. Un vrai scandale ! Comment créer des inégalités et de la concurrence entre collègues... **Ce sont bien tous les personnels qui doivent être revalorisés.**

La CGT Educ'action revendique

- ✓ **10% d'augmentation du point d'indice immédiate et rétroactive au 1er janvier 2022 ;**
- ✓ **L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation au 1er janvier 2022 ;**
- ✓ **L'intégration des primes dans le traitement indiciaire**
- ✓ **Un plan massif de résorption de la précarité avec la titularisation des contractuel·les**
- ✓ **La création de postes statutaires pour répondre à tous les besoins ;**
- ✓ **L'abrogation de la loi fonction publique de 2019 et le renforcement de la gestion collective des carrières via les CAP pour éviter isolement et concurrence des agent·es.**



Dernière information :

POUR La CATEGORIE B ,des nouvelles grilles au 1er sept 22 .

Décret n° 2022-1210 du 31 août 2022 modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics

Grille B1 : indice 356 à 503 majoré

Grille B2 : indice 363 à 534 majoré

Grille B3 :indice 392 à 587 majoré

Des nouvelles grilles sans ambition pour la fonction publique:

La durée des 4 premiers échelons du premier grade (B1) sera désormais fixée à 1 an ramenant ainsi à 26 ans la durée totale du grade .Sur le deuxième grade, les deux premiers échelons seront fusionnés (avec un passage de 13 échelons à 12) et la durée des nouveaux échelons 1 et 2 sera réduite à 1 an . La durée totale du grade B2 sera quant à elle ramenée à 26 ans .

Si les 4 premiers indices du premier grade et les deux premiers indices du deuxième grade sont revalorisés, le reste de la grille ne bouge pas et aucun point d'indice supplémentaire n'est attribué aux autres échelons.

Des miettes ...4 points en plus pour la grille B1 , rien d'attractif pour les personnels

Résultat, les collègues arrivent plus vite en haut de l'échelle et plafonneront plus vite !

Des augmentations pour toutes et tous maintenant !!!

POUR LES CATEGORIE A

Un personnel de catégorie A débute aujourd'hui à 100 euros bruts au-dessus du SMIC.

Et pour les contractuel·les ?

Si rien n'est fait dans les académies, les conséquences en termes de pouvoir d'achat des contractuel·les seront aussi fortes que pour les titulaires !

- **Contractuel·les de catégorie C en CDD** : tout le monde au SMIC, quelle que soit l'ancienneté !
- **Pour les contractuel·les de catégorie C en CDI** : il n'y aura plus aucune différence de salaire entre un CDD nouvellement embauché et un agent Cdisé avec 15 ans d'ancienneté !

Pour l'ensemble des personnels contractuels, la revalorisation du point d'indice est une nécessité ! La renégociation du contrat tous les 3 ans est loin de permettre un réel déroulé de carrière !

Primes, toujours rien pour les ITRF des établissements du secondaire !

La part des primes de nos salaires ne fait qu'augmenter ! Elle est en moyenne de 22% dans la Fonction publique d'Etat. Le gouvernement a lancé en 2021 et 2022 un chantier de réévaluation indemnitaire pour rattraper les autres ministères ou oubliant largement **les personnels ITRF des EPLE. Un rattrapage s'impose même si ce système de modulation de la rémunération à la performance n'est pas pris en compte pour la retraite et qu'il n'est donc pas satisfaisant.**

